Commune de Guémené-Penfao
Loire-Atlantique
_____

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation : 24 mars 2017 Date d'affichage : 25 mars 2017

Etaient présents :
Yannick BIGAUD, Isabelle BARATHON-BAZELLE, Serge BESNIER, Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, Florence DE DEYN, Michel FERRÉ, Monique DRION, Michel DOUET, Solange PENTECOUTEAU, Philippe SOUCHAUD, Jacques MICHEL, Béatrice PERROT, Fabrice DANET, Sandra JULAUD, Jean-Marc DROUET, Danielle LERAY, Jacques HEARD, Jacques LEGENDRE, Caroline PAVIN, Joseph EPIARD, Marie-Josèphe MAILLET, Pierre LE GUILY, Anne LEBRETON, Jérôme POULAIN, Cécile CORBIN, Frédéric THOBIE.
Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient représentés :
Hélène COGREL ayant donné pouvoir à Solange PENTECOUTEAU
Natacha MESRE ayant donné pouvoir à Cécile CORBIN
Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Caroline PAVIN a été élue secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur Yannick BIGAUD ouvre la séance à 19 h.

En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29

SECRETAIRE : Mme Caroline PAVIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2017
Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017, transmis aux conseillers, a été approuvé par **23 voix POUR et 6 OPPOSITIONS.**
Mme Anne LEBRETON, qui était secrétaire de séance de ce conseil, a refusé de signer le procès-verbal.

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ⇨ **A l'UNANIMITE,** ARRETE le compte administratif 2016 du budget principal qui s'établit comme suit :

	RECETTES de l'exercice 2016	**DÉPENSES** de l'exercice 2016	**Résultats de l'exercice 2016**	**Reports N – 1** (résultats 2015 reportés par affectation au BP.2016 : Recettes)	**Résultats de clôture** (cumulés exercice 2016 + reports N-1)
Section de **Fonctionnement**	5 128 048,42 €	4 091 635,25 €	***1 036 413,17 €***	+ 463 986,19 €	**1 500 399,36 €**
Section d'**Investissement**	1 612 055,42 €	1 502 447,48 €	***109 607,94 €***	+ 1 573 633,95 €	**1 683 241,89 €**

⇨ **A l'UNANIMITE,** ARRETE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2016 relatif au budget principal, ce document n'appelant aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇨ **A l'UNANIMITE,** AFFECTE comme suit les résultats de clôture 2016 pour le budget principal :

Section	**Fonctionnement**		**Investissement**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats de clôture (excédents)		**1 500 399,36 €**		**1 683 241,89 €**

- Affectation en Section d'investissement du BP 2017 :
☞ Excédent de 1 683 241,89 € affecté en R. 001 (recette d'investissement) pour un montant équivalent ;
☞ Part de l'excédent de fonctionnement capitalisée en réserve d'investissement pour participer au financement de projets = 1 000 000 € sur le compte 1068 (recette complémentaire Investissement) ;
- Affectation en Section de fonctionnement 2017 : Solde de l'excédent (déduction faite de la ponction pour réserve en capitalisation) soit 500 399,36 € affectés en R.002 (recette de fonctionnement) ;
- Affectation sur ce même compte R.002 de la part du solde excédentaire du SIVOM « Sejie » revenant à la Commune soit 51 026,93 ;
- D'où un total de recette de fonctionnement en R.002 (cumul excédent Commune et résultats SEJIE) de 551 426,29 €.

⇨ **A 23 voix POUR et 6 voix CONTRE,** APPROUVE le projet du budget primitif de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2017, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	5 585 477,29 €	5 585 477,29 €
Section d'INVESTISSEMENT	5 441 842,46 €	5 441 842,46 €

⇨ **PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions 2016 de la commune tel que présenté comme suit :

VENTES par la commune :

Budget Commune

Date de sortie	Désignation du bien	Références de l'encaissement		Valeur de cession
16/06/2016	Association Jeunesse et Avenir	T 345, 346, 347, 348 et 349	29/09/2016	68 000,00 €
07/12/2016	Famille VICET	T 613	31/12/2016	1 300,00 €

Budget Lotissement domaine de la Courtinais

Date d'acquisition	Désignation du bien	Références de l'encaissement		Valeur de cession
02/09/2016	M. et Mme Philippe GUIHARD	T1 Bd 1	31/12/2016	20 655,00 €

ACQUISITIONS par la commune :

Budget Commune

Date d'acquisition	Désignation du bien	Références de l'encaissement		Valeur d'acquisition
29/03/2016	Dépôt de pièces volumes « pôle enfance (Notaires Ruaud, Briffault, Ballereau)	852 B 202	14/06/2016	1 326,16 €

⇨ **A l'UNANIMITE,** FIXE les taux des taxes communales comme suit pour l'exercice 2017, taux inchangés par rapport à l'année 2016 :

Taxe d'Habitation	19,25%
Taxe Foncier Bâti	28,04%
Taxe Foncier Non Bâti	58,14%

⇨ **A l'UNANIMITE,** APPROUVE la vente de peupliers sur pied sur des parcelles communales, au profit de l'EURL GAUTIER Luc au prix de :

- 25 € le m^3 pour les grumes
- 8 € la tonne pour les têtes de peuplier

Etant entendu que l'exploitation et le débardage des bois sont à la charge de l'acquéreur.
CHARGE M. le Maire de prendre toute décision et signer toute pièce utile à l'application de la présente.

⇨ **A l'UNANIMITE,** ATTRIBUE des subventions aux associations locales selon les montants indiqués ci-dessous :

Nom de l'association	**Montant attribué**
Amicale des donneurs de sang	320,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (assurances)	2800,00
Arpège	500,00
Ateliers de Pégase	100,00
Cavaliers du Don	1 000,00
Cinéma l'Odéon (Assoc. L'Etandard)	2 500,00
Clé de Sol	5 900,00
C,O. Don	5 900,00
Comice Agricole	2 000,00
Comité des Fêtes de Guémené-Penfao	3 500,00
Comité des Fêtes de Guénouvry	150,00
Cours et Jardins	1 500,00
Danse Tempo	1 500,00
Djénies Djembés	2 250,00
Entente Nord Loire	1 000,00
Fanfare Guémenéenne	3 000,00
Femmes et vie locale Pays de Redon et Vil.	200,00
Football Club Guémené Massérac (FCGM)	6 000,00

GIDON	2 500,00
Guémené VTT (+ section cycliste)	1 500,00
Gwen Menez	3 000,00
Pat'à bulles	300,00
Secours Catholique	500,00
Secours Populaire + Père Noel Vert	500,00
Taekwondo	1 000,00
Tennis Club	1 100,00
Union combattants Vict. De Guerre Guémené	100,00
Union Sportive de Guénouvry - FOOT	700,00
Union Sportive de Guénouvry - GYM	300,00
La Bande à Tonton (voté par délibération du 2 mars 2017)	*500,00*
SOUS-TOTAL	**52 120,00 €**

Organismes scolaires	
Collège BELLEVUE - Association Sportive	1 000,00
Collège BELLEVUE – FSE	1 000,00
Collège ST MICHEL - Association sportive	800,00
SOUS-TOTAL	**2 800,00 €**

DIVERS (non affecté)	5 080,00 €

TOTAL ASSOCIATIONS (hors divers)	***54 920,00 €***
TOTAL ASSOCIATIONS	**60 000 €**

pour mémoire:

Etablissements scolaires (*sur l'article budgétaire 6574*)	**29 856,40 €**

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, dont le compte 6574 est crédité d'un montant couvrant cette somme de 29 856,40 €, incluant une marge supplémentaire d'imprévus.

⇨ **A l'UNANIMITE,** ACCORDE les enveloppes financières énoncées ci-dessus aux établissements d'enseignement de Guémené-Penfao pour les élèves scolarisés à Guémené-Penfao.

	Bénéficiaires	Imputat°	Propositions 2017	Critères / Commentaires
Fournitures scolaires et pédagogiques (écoles publiques et privées)	Totalité des élèves pour le public	6067	45 €/ élèves 45 € x 366 : 16 470 €	Crédits ouverts*
	Elèves de GP pour le privé	6558	45 €/ élèves 45 € x 162 : 7 290 €	Versement possible après le vote du budget communal
Manuels scolaires	Ecoles publiques : Jules Verne Louis Pergaud	6067	**Total : 1 050 €** JV : 250 € LP : 800 €	Crédits ouverts *

Bibliothèques scolaires	Ecoles publiques : La Fontaine Jules Verne Louis Pergaud	6067	**Total : 550 €** 100 € 150 € 300 €	Crédits ouverts *
ULIS	École publique Louis Pergaud : Classe ULIS pour fournitures scolaires	6067	30 € par élève	Crédits ouverts pour les élèves de GP * Participation supplémentaire de 30 €/élève en CLIS demandée aux communes extérieures (communes de résidence d'élèves accueillis en « CLIS » à l'école L. Pergaud)
Aide aux rationnaires	Elèves de GP inscrits à la cantine pour le privé	6574	**7 126,40 €**	54,40 € x 131 = 7 126,40 €
Contrat d'association	Elèves de GP école privée	6558	**110 322 €**	681 € x 162 = 110 322 €
Achats en investissement (mobilier, tableaux…)	Ecoles publiques (enveloppe / école)	chap. 21	**3 500 €** **+ LP : 4 000 € (pour classe mobile)**	La Fontaine : 1 000 € Jules Verne: 500 € Louis Pergaud : 2 000 € Crédit ouvert* **avec validation préalable de la demande, chiffrée et argumentée** **+ achat de matériel pour classe informatique mobile (tablettes...) : 8 000 € au total avec subvention de 4 000 € de l'État**
Investissement (exceptionnel)	*Ecoles publiques*	*chap. 21*	*Investissement exceptionnel sur 2016* *Non reconduit en 2017*	
Sorties scolaires	Elèves domiciliés à GP : Ecoles publiques et privées + Collèges (élèves de GP)	6574	Primaires : 10 146 € Collèges : 6 090 €	Primaires : 534 x 19 € = 10 146 € Collèges : 290 x 21 € = 6 090 € Subvention après BP sur justificatifs
Transport des scolaires à la piscine	Totalité des élèves du primaire (public + privé)	6554	1 100 €	Évaluation
Transport vers les équipements sportifs ou autres (dans le cadre scolaire)	Transports vers salles de sports ou équipements sportifs ou autres transports à défaut. Versé à l'organisme gestionnaire de l'école : privé et public)	6574	LP : 1 500 € Ste M. : 500 €	Subvention après vote du BP (sur justificatifs et présentation d'un projet et du devis correspondant)
Tous autres transports (sorties diverses)	Ecoles publiques	6574	LF : 672 € JV : 348 € LP : 1 374 €	6 €/élève Subvention après vote du BP (sur justificatifs et présentation d'un projet et du devis correspondant)
Réalisation d'un projet artistique ou culturel	1 enveloppe pour l'école privée 1 pour chaque école publique	6574	Ste M. : 200 € LF : 100 € JV : 100 € LP : 200 €	Crédits ouverts* Versement après soumission du projet à la commission scolaire pour approbation
Convention E-Primo	Écoles de GP	611	**TOTAL : 1 438,20 €** JV : 344,40 € LP : 652,20 € LF sous réserve : 441,60 €	Abonnement par école : 240 € + 1,80 €/élève (maximum) JV : 58 élèves LP : 229 élèves LF : 112 élèves
Rencontres inter établissements dans le cadre des TAP	Écoles de GP dans le REP	6574	1 500 € sous réserve de participation des autres communes classées REP	Subvention après vote du BP (sur justificatifs et présentation d'un projet et du devis correspondant)

* factures réglées par la mairie

** les versements et les crédits ouverts sont basés sur les effectifs de la rentrée scolaire qui précède le vote du BP.

DIT que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2017 :

- parmi celles du compte 6067 pour un montant global de 18 070,00 €
- parmi celles du compte 6554 pour un montant global de 1 100,00 €
- parmi celles du compte 6558 pour un montant global de 117 612,00 €
- parmi celles du compte 6574 pour un montant global de 29 856,40 €
- parmi celles du chapitre 21 pour un montant global de 7 500,00 €
- parmi celles du chapitre 611 pour un montant global de 1 438,20 €

⇨ **A l'UNANIMITE,** FIXE à 690 € par élève le coût de la scolarisation d'un enfant à Guémené-Penfao hors fournitures scolaires, sur la base de calcul suivante relative aux dépenses 2016 en fonction « écoles » :

1°) Dépenses réelles hors fournitures scolaires – Réel dépensé 2016

Chap. 011 **Charges à caractère général**	47 181,22 €	**Total Dép. Fonctionnement écoles publiques N - 1**	317 730,98 €
Chap. 012 **Charges de personnel**	261 640,76 €		
Chap. 65 **Autres charges**	8 909,00 €		
Recettes Rembours. assurances personnel…	4 079,68 €	**D'où Charge NETTE 2016**	252 586,58 €
Recette Allocat° Réforme Rythmes scolaires	34 530,00 €		
Dotations, subventions et participations	30 614,40 €		
Total *N – 1* élèves 3 écoles publiques = 366	**Dépense nette** (Charge / Nb) = 690,12 € arrondi à :		690 €

2°) *Fournitures scolaires :* A ajouter le cas échéant 45 € / élève selon le montant précédemment voté par délibération n° 2017-025, conforme au montant voté - et dépensé par élève concerné - pour l'année 2017.

BUDGET ASSAINISSEMENT

⇨ **A l'UNANIMITE,** ARRETE le compte administratif 2016 du budget Assainissement collectif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES de l'exercice 2016	**RECETTES** de l'exercice 2016	**Résultats de l'exercice** 2016	**Report N-1** (report excédent 2015 affecté au BP 2016 : Recettes)	**Résultats de clôture** (cumul exercice 2016 + reports N-1)
Section de **Fonctionnement**	88 879,39 €	199 629,92 €	***110 750,53 €***	551 992,34 €	**662 742,87 €**
Section **d'Investissement**	28 485,52 €	74 528,88 €	***46 043,36 €***	44 962,81 €	**91 006,17 €**

⇨ **A l'UNANIMITE,** ARRETE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2016 relatif au budget annexe assainissement collectif, ce document n'appelant aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇨ **A l'UNANIMITE,** AFFECTE comme suit le résultat de clôture 2016 du budget annexe « Assainissement collectif » au budget primitif 2017 :

Section	**Fonctionnement**		**Investissement**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats de clôture (excédents)		**662 742,87 €**		**91 006,17 €**

- Section d'investissement : Excédent de 91 006,17 € affecté en R. 001 (recette d'investissement pour 2017) pour un montant équivalent.
- Affectation en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement (Compte 1068) : *Néant* (puisque résultat d'investissement excédentaire).
- Excédent d'exploitation de 662 742,87 € affecté en totalité en R.002 (recette d'exploitation 2017).

⇨ **A 23 votes POUR et 6 votes CONTRE,** APPROUVE le projet de budget primitif 2017 « Assainissement collectif », qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	819 099,87 €	819 099,87 €
Section d'INVESTISSEMENT	820 006,04 €	820 006,04 €

BUDGET LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA CROIX VERTE

⇨ **A l'UNANIMITE,** APPROUVE le compte administratif 2016 du budget lotissement Résidence de la Croix Verte, qui s'établit comme suit :

	DEPENSES de l'exercice 2016	**RECETTES** de l'exercice 2016	**Résultats** de l'exercice 2016	**Report N-1** (résultats 2015 affectés au BP 2016) : ***Déficits***	**Résultats de clôture** (cumulés exercice 2016 + reports N-1)
Section de **Fonctionnement**	233 753,47 €	233 753,47 €	**Equilibre**	55 664,47 €	- 55 664,47 €
Section **d'Investissement**	233 753,47 €	233 753,47 €		233 753,47 €	- 233 753,47 €

⇨ **A l'UNANIMITE,** ARRETE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016 relatif au budget annexe du lotissement Résidence Croix Verte n'appelant aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇨ **A l'UNANIMITE,** AFFECTE le résultat de clôture 2016 comme suit au budget primitif 2017 pour ce budget annexe « Résidence de la Croix Verte » :

Section	**Fonctionnement**		**Investissement**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats de clôture (Déficits)	- **55 664,47 €**		- **233 753,47 €**	

- Section d'investissement : Déficit de 233 753,47 € affecté en D.001 (Dépense d'investissement 2017)
- Section de fonctionnement : Déficit de 55 664,47 € affecté en D.002 (Dépense de fonctionnement 2017).

⇨ **A l'UNANIMITE,** APPROUVE le projet de budget primitif 2017 du lotissement de la Résidence de la Croix Verte, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	293 427,94 €	293 427,94 €
Section d'INVESTISSEMENT	233 753,47 €	233 753,47 €

BUDGET LOTISSEMENT DE LA COURTINAIS

⇨ **A l'UNANIMITE,** APPROUVE le compte administratif 2016 du budget lotissement de la Courtinais, qui s'établit comme suit :

	DEPENSES de l'exercice 2016	**RECETTES** de l'exercice 2016	**Résultats** de l'exercice **2016** *(Déficits)*	**Reports N-1** (résultats 2015 reportés par affectation au BP 2016) : Dépenses	**Résultat de clôture** (cumulés exercice 2016 + reports N-1)
Section de **Fonctionnement**	261 971,70 €	244 334,88 €	**- 17 636,82 €**	49 043,22 €	**66 680,04 €**
Section **d'Investissement**	226 695,51 €	206 840,70 €	**- 19 854,81 €**	206 840,70 €	**226 695,51 €**

⇨ **A l'UNANIMITE,** ARRETE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2016 relatif au budget annexe du « lotissement de la Courtinais », ce document n'appelant aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇨ **A l'UNANIMITE,** AFFECTE le résultat de clôture 2016 comme suit au budget primitif :

Section	**Fonctionnement**		**Investissement**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats de clôture (***Déficits***)	**- 66 680,04 €**		**- 226 695,51 €**	

- Section d'investissement : Report du déficit de 226 695,51 € affecté en D.001 (Dépense d'investissement pour 2017) ;
- Report du déficit de fonctionnement de 66 680,04 € en D.002 (Dépense de fonctionnement 2017).

⇨ **A l'UNANIMITE,** APPROUVE le projet de budget primitif 2017 du lotissement de la Courtinais, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	378 385,55 €	378 385,55 €
Section d'INVESTISSEMENT	361 064,02 €	361 064,02 €

Répartition du produit des amendes de police

⇨ **A L'UNANIMITÉ,** APPROUVE le projet suivant, en continuité des rues Garde-Dieu et St Clément dont l'aménagement débute :
Aménagement de la rue de Subrette (coût prévisionnel total estimatif selon les données à ce jour = 165 045 € HT, hors éventuelle reprise du réseau EU, non subventionnable dans ce cadre).

et S'ENGAGE à sa réalisation au cours de l'année 2017 ;
AUTORISE le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2016 pour l'exercice 2017, relatif à ce programme destiné à améliorer les conditions de circulation et de sécurité routière.

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017

⇨ **A l'UNANIMITE,** APPROUVE la réalisation portant sur le projet de réhabilitation d'un bâtiment désaffecté pour l'accueil de services publics.
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 pour l'opération unique désignée ci-dessus ;
ARRÊTE les modalités de financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant (travaux seuls, hors aléas et frais annexes), les aides au titre de la DETR et des Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local étant cumulables :

Coût total :	***320 737,10 € HT***	
DETR	100 000 €	(31,178 %)
FSIPL II :	100 000 €	(31,178 %)
Financement communal	120 737,10 € HT (TVA en sus)	

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique

⇨ **A l'UNANIMITE** APPROUVE l'acquisition de nouveaux matériels spécifiques de désherbage (pour espaces de loisirs et revêtements divers sablés), équipements de désherbage alternatif destinés à réduire l'usage des pesticides. Le montant de l'achat est estimé à un total de 8.553 € HT réparti comme suit (matériels complémentaires) :

- 4.900 € HT pour un désherbeur pour allées, chemins et complexes sportifs ;
- 3.653 € HT pour un râteau émousseur « herse étri ».

Pour l'achat de tels matériels, des aides financières peuvent être attribuées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que par la Région, ces subventions pouvant totaliser 80 % du montant HT (prévisionnel 30 à 40 % de la part de chacun de ces financeurs) de la dépense dans le cadre des engagements et des actions de la Commune en faveur de la protection de la qualité de l'eau.
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention possible pour en faciliter le financement, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays de la Loire.

Cession de terrain « ZI de la Touche »

⇨ **A l'UNANIMITE** PRONONCE **le déclassement** de la portion de voie communale située au sein de la Z.I. de la Touche et ne desservant que les propriétés riveraines de M. Christian CORBIN,
APPROUVE la vente de cette portion de voie communale au profit de M. Christian CORBIN, ou toute personne physique ou morale qu'il pourra substituer, au prix de 10 000 € nets, pour une superficie approximative de 960 m² à préciser par bornage contradictoire ;

PRECISE que la transaction (surface) sera ajustée au document d'arpentage à venir, tous frais d'acte et de géomètre à charge de l'acquéreur ;
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tous documents afférents à ce déclassement puis à la vente de cette portion de voie qui, de fait, ne présente pas les caractéristiques du domaine public.

Convention financière relative à la participation forfaitaire pour une requalification des revêtements « rue Garde Dieu » et « rue St Clément »

⇨**A l'UNANIMITE,** AUTORISE le Maire à signer la convention financière relative à la participation forfaitaire pour une requalification des revêtements « Rue Garde Dieu » et « rue St Clément ».

Convention adhésion groupement de commandes pour la mise en place environnement numérique pour les écoles de Guémené-Penfao

⇨**A l'UNANIMITE,** décide d'ADHERER au groupement de commande publique et missionne le Rectorat, au travers de son Comité de Pilotage pour agir en ses lieu et place dans le cadre du marché ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement d'un groupement de commande publique dont la finalité sera de passer un marché négocié avec la société It's Learning, actuel titulaire visant à mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail.

S'ENGAGE à respecter les termes de la convention jointe, quant aux modalités de participation financière et à s'acquitter des factures qui lui seront adressées directement par le titulaire du marché, sur la base du tarif de 1,50 € HT par élève et par an.
La convention, dont la durée se confond avec celle du marché, prend effet à compter de la date du 11 avril 2017 et prend fin à l'issue du marché, soit le 18 juillet 2018.

CCPR – Schéma de mutualisation

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Deux grands axes d'évolution de l'organisation des moyens sur le territoire sont retenus :

1 - La recherche d'efficience de l'action publique :
- Partager des informations et des expertises sur le territoire (mise en réseau des acteurs via un outil collaboratif).
- Agir ensemble sur la gestion quotidienne : mettre en commun certains sujets de gestion des ressources humaines et développer les achats en commun.
- Favoriser les mutualisations horizontales des matériels et les mutualisations ou coopérations techniques entre communes.

2 - Développer et mutualiser les fonctions ressources :

Il s'agit d'étudier différentes perspectives de services communs à périmètre variable selon les thématiques.

A l'UNANIMITE, le conseil municipal EMET un **avis favorable** au schéma de mutualisation proposé par la CCPR.

CCPR – Groupement de commande fourniture de papier

⇨ **A l'UNANIMITE,** AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'achat responsable de papier reprographique,
ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Sydela – Participation financière Effacement de Réseaux « Avenue de la victoire »

⇨ **A l'UNANIMITE,** APPROUVE :
- Les modalités de participation financière suivantes :

	Coût HT estimé	Participation du SYDELA	A verser par la Commune
Effacement réseau basse tension	78 528,20 €	75% du montant HT soit 58 896,15 €	25% du HT = Total participation 19 632,05 €
Effacement réseau EP	10 736,15 €	52% du montant HT soit 5 582,80 €	48% du HT soit 5 153,35 €
Matériels Eclairage public	16 365,42 €	52% du montant HT soit 8 510,02 €	48% du HT soit 7 855,40 €
Effacement du réseau téléphonique	9 085,46 €	0 €	9 085,46 € HT + TVA 1 817,09 €

- La convention relative aux travaux d'éclairage public autorisant la réalisation de ces travaux et fixant les modalités de leur financement.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que l'accord financier général pour la participation financière aux différents travaux visés par cette délibération.

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service de panneaux lumineux d'informations.

⇨ **A l'UNANIMITE :**

AUTORISE l'adhésion de la Commune de Guémené-Penfao au groupement de commandes pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service de panneaux lumineux d'information ;
ACCEPTE que la Ville de Redon soit désignée coordonnatrice du groupement ;
APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'elle est présentée en annexe ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

DIT qu'une Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce groupement est créée, dont la composition et la présidence sont indiquées dans la convention précitée ;
ÉLIT pour siéger au sein de ladite Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, sur les seules candidatures déclarées de ces élus :

- Mme Isabelle BARATHON-BAZELLE en tant que titulaire ;
- M. Michel DOUET en tant que suppléant

Prise en charge du coût de destruction des nids de frelons asiatiques

⇨ **A l'UNANIMITE,** APPROUVE l'implication de la commune dans la lutte contre la prolifération du frelon asiatique ;

APPROUVE à cette fin la prise en charge, à compter du 15 avril 2017, du coût de l'intervention nécessaire à la destruction d'un nid de frelons asiatiques chez tout propriétaire privé d'un terrain situé sur le territoire de la commune dès lors que celui-ci aura pris contact auprès des services techniques de la commune, qui feront appel au prestataire agréé après vérification.